STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

L'Abitibi–Témiscamingue

Un maillon essentiel de notre économie

Québec
Ministère des Finances
Ministère des Régions

L'Abitibi-Témiscamingue
ISBN 2-550-37145-3
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : mai 2001

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site Internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communication-Québec, au (819) 763-3241.

PRÉSENTATION

Par **la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

Et **le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport**

Le Québec a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Bien que toutes les régions du Québec en aient profité, les régions ressources comme celle de l'Abitibi-Témiscamingue, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

De tels écarts, même s'ils ne sont pas nouveaux, demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que l'Abitibi-Témiscamingue offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

Le ***Discours sur le budget 2001-2002*** *est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires, adaptées aux besoins et priorités de l'Abitibi-Témiscamingue et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de près de 133 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Le gouvernement instaure deux mesures fiscales majeures : l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans et un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation.

Le gouvernement apporte également un soutien budgétaire significatif visant à favoriser la deuxième et troisième transformation du bois en

région, à mettre en culture 3 000 hectares de terres propres à l'agriculture et à accélérer le drainage des terres agricoles. Il apporte un soutien important au développement de l'industrie touristique régionale et il prévoit également investir des sommes importantes dans des créneaux à fort potentiel de développement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières et minières qui sont au cœur de l'activité économique de la région. Plusieurs mesures significatives seront ainsi mises en œuvre, notamment l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière et la mise en place d'une série de mesures d'encouragement de l'exploration minière et de développement durable des ressources forestières.

Finalement, le gouvernement entend appuyer les PME manufacturières déjà présentes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement renforce la capacité d'action des cinq centres locaux de développement de la région et élargit le programme de soutien aux projets économiques à l'Abitibi-Témiscamingue.

En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le ***Budget 2001-2002****, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS ***GILLES BARIL***

TABLE DES MATIÈRES

Présentation ..... *i*

Introduction *3*

1. L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue : portrait et problématiques *7*

1.1 Le territoire et la population 7

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail 10

1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage 12

1.4 La structure économique de l'Abitibi-Témiscamingue : principales problématiques 15

2. La stratégie de développement économique *25*

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue 25

2.2 Un appui majeur au développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue 27

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie 29

3. Des actions en faveur du développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue *33*

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de l'Abitibi-Témiscamingue 33

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources 37

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises 41

3.4 Autres mesures 43

Conclusion *47*

Annexe 1 – Description des mesures fiscales *53*

Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales *59*

Liste des tableaux *63*

Liste des graphiques *64*

Liste des tableaux en annexe *65*

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement à l'ensemble du Québec.

L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, l'Abitibi-Témiscamingue bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Cette stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités économiques régionales.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit également les principales problématiques de l'économie de la région.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

1 L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue : portrait et problématiques

1. L'ÉCONOMIE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

Les limites actuelles de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont été établies en 1987. Sur les dix-sept régions administratives que compte le Québec, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec une superficie de plus de 65 000 km^2, se classe au quatrième rang.

En 2000, la population totale de la région était estimée à 152 549 habitants, ce qui constitue 2,1 % de la population du Québec. L'Abitibi-Témiscamingue regroupe cinq municipalités régionales de comté (MRC), soit Vallée-de-l'Or (44 027 habitants en 2000), Rouyn-Noranda (42 016), Abitibi (25 292), Abitibi-Ouest (23 002) et Témiscamingue (18 212). Parmi les 85 municipalités de la région, Rouyn-Noranda (30 990)[1], Val-d'Or (24 719) et Amos (13 862) sont les plus peuplées.

[1] Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet 2000.

CARTE 1

L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET SES MRC

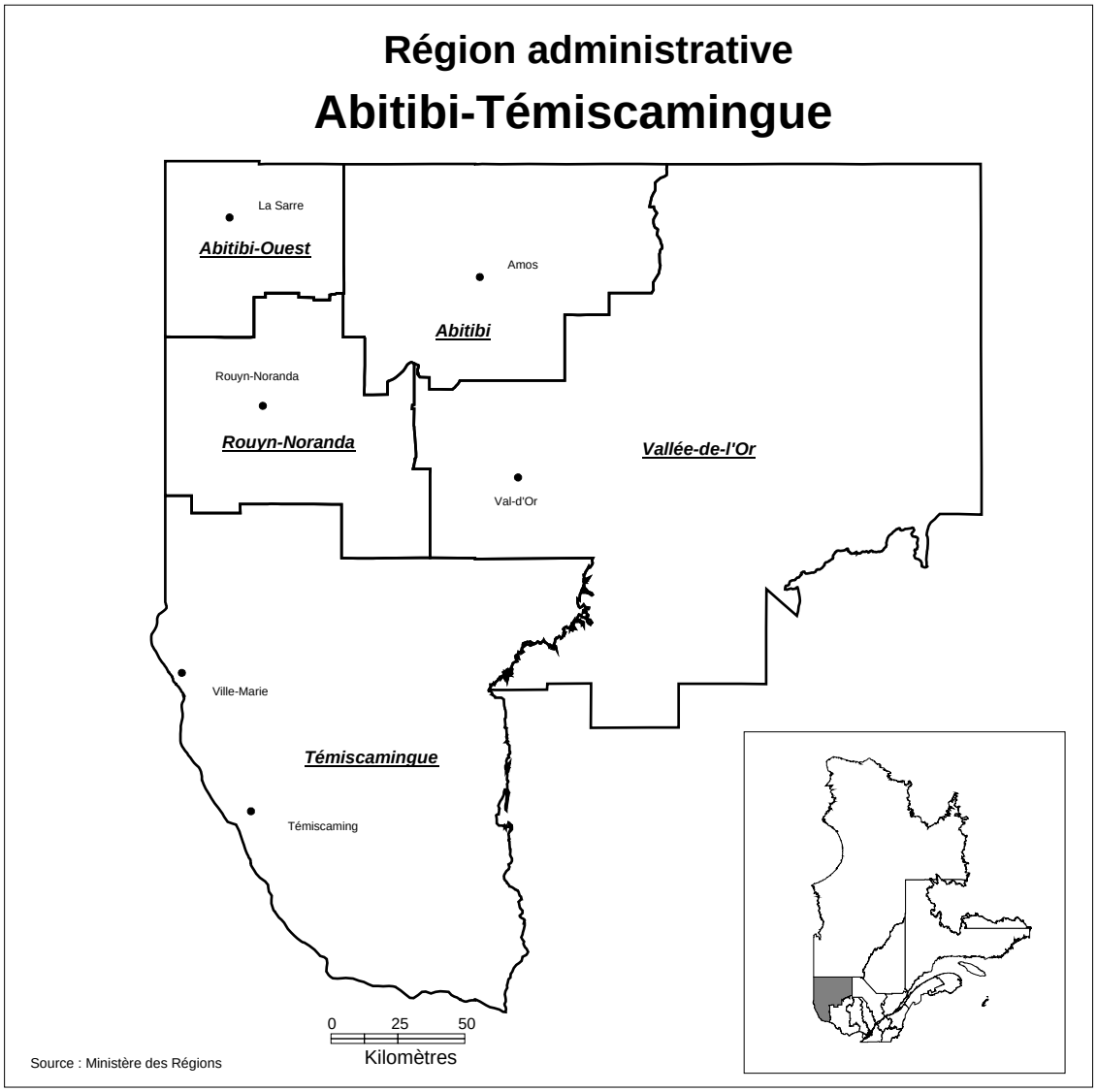

Depuis 1971, le poids démographique de l'Abitibi-Témiscamingue dans l'ensemble du Québec évolue selon une tendance à la baisse. Celle-ci s'explique par :

– un solde migratoire interrégional négatif – environ 650 sorties nettes en moyenne par année de 1986 à 1999 – qui s'explique en grande partie par l'exode des jeunes;

– un faible apport de l'immigration internationale, soit en moyenne 48 personnes par année de 1986 à 1999.

Toutefois, l'indice synthétique de fécondité de l'Abitibi-Témiscamingue était légèrement supérieur, en 1998, à celui de l'ensemble du Québec (1,6 enfant par femme comparativement à 1,5).

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DEPUIS 1971
(en pourcentage de la population du Québec)

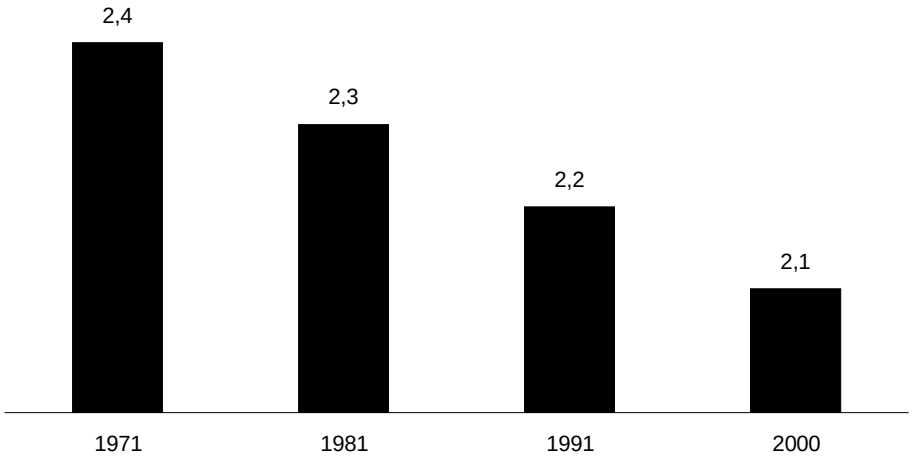

Source : Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions du Québec et de la plupart des pays occidentaux, la population de l'Abitibi-Témiscamingue a vieilli, mais elle demeure plus jeune que dans l'ensemble du Québec. Deux indicateurs en témoignent. En 2000, l'âge moyen de la région était de 36,1 ans alors qu'il était de 38,1 ans au Québec. De plus, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, qui a crû au même rythme que celui de l'ensemble du Québec, demeure toutefois inférieur à la moyenne québécoise (10,5 % et 12,8 %).

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1986 ET 2000
(en pourcentage de la population totale)

	Abitibi-Témiscamingue			Ensemble du Québec		
	1986	**1996**	**2000**	**1986**	**1996**	**2000**
0 à 14 ans	24,7	21,9	19,9	20,2	19,0	17,9
15 à 64 ans	67,9	68,4	69,6	70,0	69,0	69,3
65 ans et plus	7,4	9,7	10,5	9,8	12,0	12,8

Source : Institut de la statistique du Québec.

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

Au cours des dernières années, les conditions du marché du travail en Abitibi-Témiscamingue se sont améliorées. En effet, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans occupant un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi des 15-64 ans, a atteint 63,8 % l'an dernier, en hausse de 6,9 points de pourcentage par rapport au niveau de 1992 (56,9 %).

GRAPHIQUE 2

REPRISE DE LA PROGRESSION DU TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DEPUIS 1992
(en pourcentage)

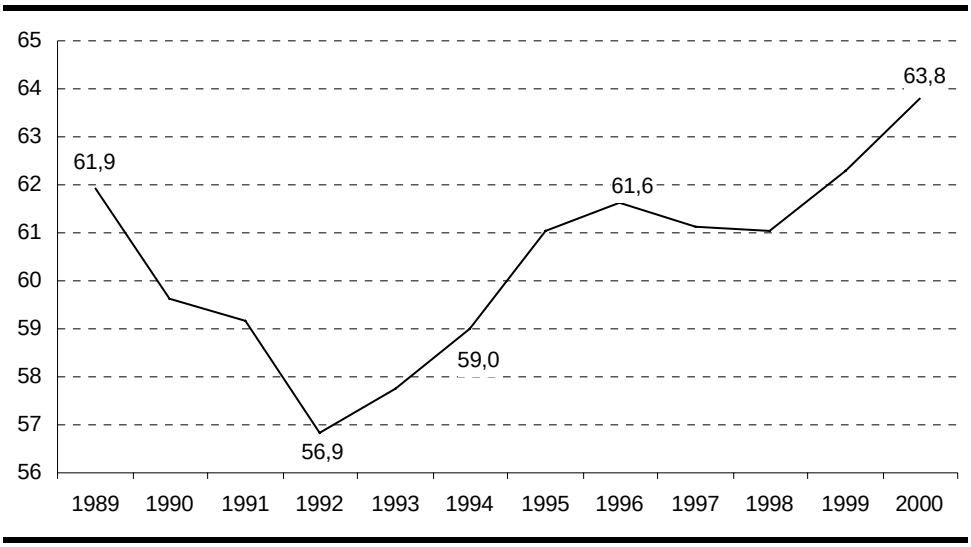

Source : Statistique Canada.

Comparativement à 1989, dernière année du cycle économique précédent, le taux d'emploi a progressé de 3,1 %, une hausse égale à celle de l'ensemble du Québec.

De plus, le taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue a diminué de 2,3 points de pourcentage depuis 1993, passant de 14,0 % à 11,7 %. Il s'établit actuellement légèrement au-dessus du niveau observé peu avant la dernière récession (11,0 % en 1989).

Au cours des douze dernières années, le taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue a été supérieur à celui de l'ensemble du Québec d'environ deux points de pourcentage en moyenne.

GRAPHIQUE 3

BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES
(en pourcentage)

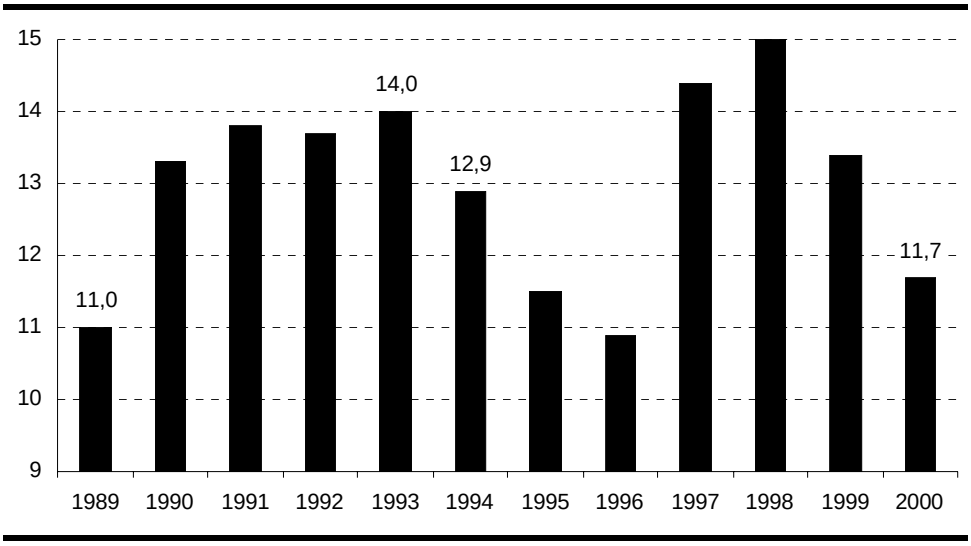

Source : Statistique Canada.

L'Abitibi-Témiscamingue a connu en 1997 et 1998 une hausse du chômage qui a surtout été ressentie dans le secteur secondaire, notamment dans la transformation des produits forestiers et dans la construction et, dans une moindre mesure, dans le secteur primaire – extraction minière principalement. Cette hausse s'explique, entre autres, par la crise financière asiatique qui provoqua, au cours de cette période, une baisse de la demande de matières premières et causa un ralentissement de la production régionale dans les secteurs forestiers et miniers. De plus, compte tenu que la principale activité minière de la région est l'exploitation de mines d'or, la baisse du prix de l'or à partir de 1997 contribua aussi à la hausse du chômage. Parmi les facteurs expliquant cette baisse, notons la vente d'une partie des réserves d'or de plusieurs banques centrales européennes, la croissance rapide de la production de certains pays à faibles coûts d'exploitation – Pérou, Argentine, Indonésie – et l'offre mondiale d'or de recyclage qui a connu un sommet en 1998.

En plus d'une réduction du chômage de 1994 à 2000, l'Abitibi-Témiscamingue a vu son nombre de prestataires du régime de soutien du revenu[2] passer de 17 251 en 1994 à 13 337 en 2000, une baisse de 22,7 %.

1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage

Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des dernières années, l'Abitibi-Témiscamingue affiche toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

Selon un indice des disparités régionales de développement combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, l'Abitibi-Témiscamingue se classait l'an dernier au onzième rang des régions, à 94,3 % de la moyenne québécoise.

[2] Auparavant connu sous le nom de sécurité du revenu ou d'aide sociale.

GRAPHIQUE 4

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
(Ensemble du Québec = 100)

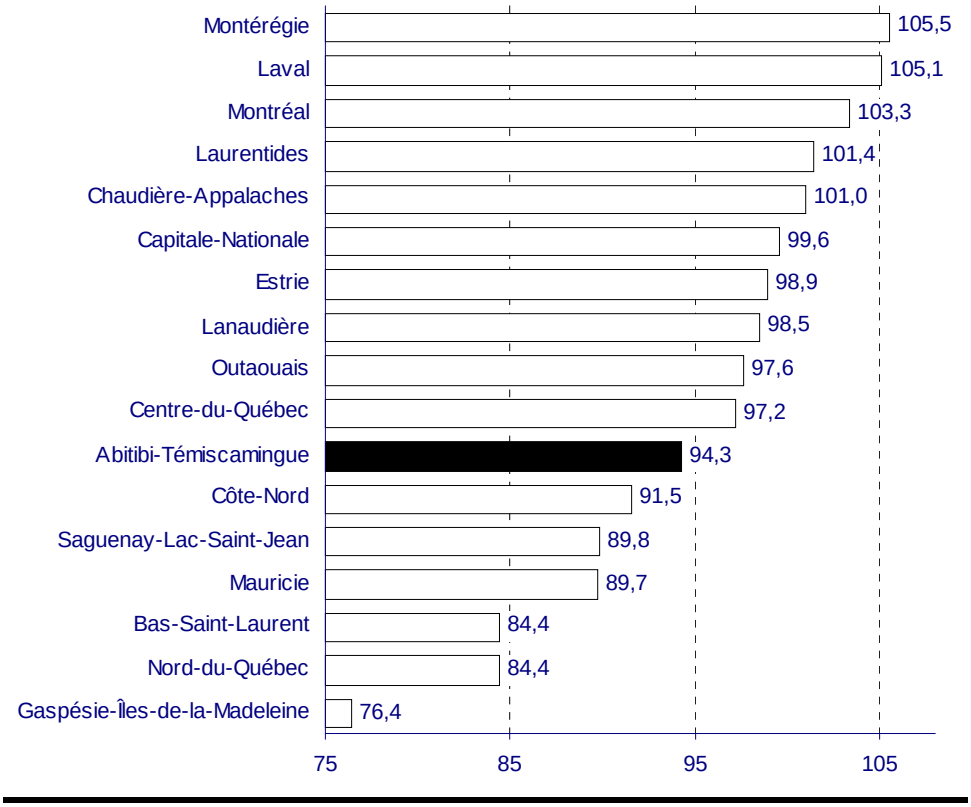

Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans en 2000.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

Depuis 1989, on note peu de progrès en ce qui concerne les indicateurs du marché du travail, mais une amélioration relative en ce qui a trait au revenu des Témiscabitibiens.

– En 2000, le revenu personnel disponible par habitant[3] de la région représentait 93,8 % de la moyenne québécoise, comparativement à 91,6 % en 1989.

– L'écart entre le taux d'emploi de la région et celui de l'ensemble du Québec est demeuré stable à près de 3,5 points de pourcentage.

– L'écart entre le taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue et celui de l'ensemble du Québec a augmenté depuis 1989, passant de 1,4 à 3,3 points de pourcentage.

[3] Le revenu personnel disponible par habitant tient compte des revenus gagnés (revenus de travail, revenus nets d'entreprise, revenus nets de placement, etc.) et des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, prestations de retraite, etc.), et ce, après impôt et cotisations sociales.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DES ÉCARTS DEPUIS 1989
(en pourcentage)

	Abitibi-Témiscamingue	**Ensemble du Québec**	**Écarts**
Revenu personnel disponible par habitant en 1989	13 849	15 118	-1 269
Revenu personnel disponible par habitant en 2000	17 620	18 787	-1 167
Variation en dollars – 1989-2000	3 771	3 669	-
Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989	61,9	65,3	-3,4
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000	63,8	67,3	-3,5
Variation en points de % – 1989-2000	1,9	2,0	-
Taux de chômage en 1989	11,0	9,6	1,4
Taux de chômage en 2000	11,7	8,4	3,3
Variation en points de % – 1989-2000	0,7	-1,2	-

Source : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Ministère des Finances du Québec.

Les écarts de revenu et de chômage par rapport à la moyenne québécoise ne sont cependant pas nouveaux. On constate que les écarts de revenu se sont amoindris depuis le début des années soixante. Les écarts de chômage ont, quant à eux, fluctué dans un intervalle de 13 % à 53 % au-dessus de la moyenne québécoise depuis le début des années soixante-dix, comparativement à 96 % au début des années soixante.

TABLEAU 3

DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES

	1961	**1971**	**1981**	**1989**	**2000**
Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100)					
- Abitibi-Témiscamingue	68,1	81,8	87,6	91,6	93,8
Taux de chômage (en %)					
- Abitibi-Témiscamingue	8,7	12,8	15,8	11,0	11,7
- Ensemble du Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
- Abitibi-Témiscamingue en pourcentage du Québec	196	127	153	113	140

Sources : Office de la planification et de développement du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 La structure économique de l'Abitibi-Témiscamingue : principales problématiques

1.4.1 Une vue d'ensemble

Les données présentées précédemment révèlent que l'Abitibi-Témiscaminque est confrontée à une baisse de son poids démographique dans l'ensemble du Québec et à des écarts structurels importants de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise. Ces écarts la placent au onzième rang des régions du Québec dans une échelle de développement économique.

Ces données sont le résultat d'un certain nombre de problèmes qui affectent la structure économique de la région, comme celle des autres régions ressources. Ces problématiques peuvent être regroupées autour de trois thématiques :

- En premier lieu, l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue est peu diversifiée, les activités manufacturières étant entre autres, fortement concentrées dans les secteurs du bois et des pâtes et papiers. De plus, elle est caractérisée par la faiblesse de son secteur tertiaire moteur.
- En deuxième lieu, le secteur des ressources naturelles, qui constitue l'assise fondamentale de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, est confronté à un contexte mondial difficile, tout particulièrement dans les domaines forestier et minier.
- En troisième lieu, les PME implantées en Abitibi-Témiscamingue, ou celles qui souhaiteraient y investir, ne disposent pas de tous les outils correspondant à leurs besoins, particulièrement en matière de financement et d'expertise technique.

1.4.2 Une valorisation et une diversification insuffisantes

La première difficulté de la région provient d'une valorisation insuffisante et d'une concentration trop grande des activités qui y sont implantées. En effet, l'Abitibi-Témiscamingue est la région où l'on retrouve la plus grande part de l'emploi dans le secteur primaire au Québec – 13,0 % des emplois en 2000, comparativement à 3,0 % pour l'ensemble du Québec.

La proportion de l'emploi dans le secteur agricole (2,8 %) est supérieure à celle du Québec (1,8 %), tandis que l'emploi dans l'exploitation forestière et l'extraction minière y est beaucoup plus élevé – respecti-

vement 3,8 % et 6,4 % pour la région et 0,7 % et 0,4 % pour l'ensemble du Québec. La région a vu, au cours des dernières années, son secteur primaire perdre de son importance.

Le secteur secondaire est peu développé en Abitibi-Témiscamingue. En 2000, 15,9 % des emplois y étaient concentrés, ce qui est faible comparativement à l'ensemble du Québec (22,4 %). La part des emplois dans le secteur secondaire a cependant augmenté depuis 1989, contrairement à la plupart des autres régions du Québec qui ont vu leur secteur secondaire perdre de l'importance au profit du secteur tertiaire.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	**Abitibi-Témiscamingue**		**Régions ressources**		**Ensemble du Québec**	
	1989	**2000**	**1989**	**2000**	**1989**	**2000**
Primaire	20,9	13,0	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	14,1	15,9	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	65,0	71,1	67,3	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

L'importance des ressources naturelles dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue

La mise en valeur des ressources naturelles a joué un rôle prépondérant dans le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue et occupe encore aujourd'hui une place centrale. En effet, en 1997, le secteur des ressources naturelles[4] était beaucoup plus important en Abitibi-Témiscamingue (23,5 % des emplois) que dans l'ensemble du Québec (6,7 %).

[4] Comprenant le secteur primaire (extraction minière, exploitation forestière, agriculture, chasse et pêche) et les trois industries de transformations suivantes : bois, papier et produits connexes, et première transformation des métaux.

TABLEAU 5

L'IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 1997
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Abitibi-Témiscamingue	Régions ressources	Ensemble du Québec
Primaire	14,3	7,7	3,3
Secondaire lié aux ressources naturelles	9,2	9,2	3,4
Total	**23,5**	**16,9**	**6,7**

Source : Statistique Canada.

▪ *Produits forestiers*

L'activité manufacturière est peu diversifiée en Abitibi-Témiscamingue. En effet, selon les données de 1997, l'industrie des produits du bois et celle des pâtes et papiers représentaient 64,5 % des emplois manufacturiers de la région. À elles seules, ces deux industries représentaient 72,8 % de la valeur des expéditions manufacturières, soit 43,4 % pour l'industrie du bois et 29,4 % pour l'industrie des pâtes et papiers.

GRAPHIQUE 5

L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS EST PRÉPONDÉRANTE
(en pourcentage de la valeur totale des expéditions manufacturières en 1997)

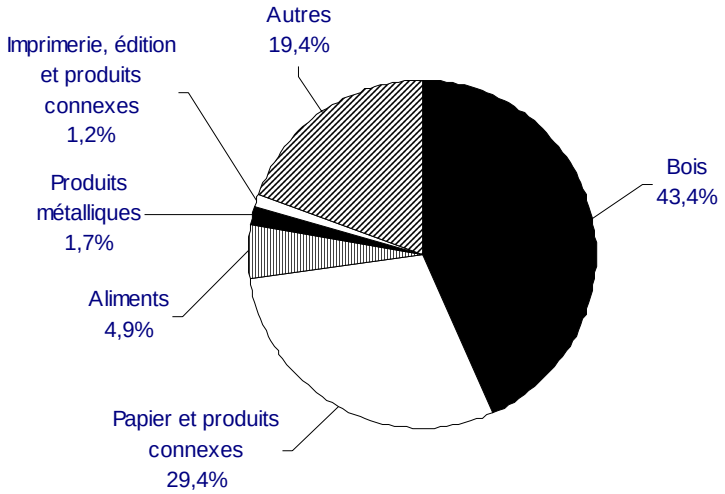

Source : Institut de la statistique du Québec.

L'industrie des pâtes et papiers est davantage orientée vers les marchés extérieurs que celle des produits du bois. En 1997, 50,8 % de la valeur des expéditions liées au secteur du bois était destinée à l'étranger dont 49 % aux États-Unis. Dans le secteur des pâtes et papiers, les

exportations vers l'étranger représentaient 75,4 % de la valeur des expéditions, essentiellement aux États-Unis. Cela rend la conjoncture économique régionale sensible à des facteurs extérieurs comme la demande de matériaux aux États-Unis, les variations du taux de change et les litiges commerciaux.

- ***Mines et métallurgie***

L'Abitibi-Témiscamingue constitue la plus importante région minière au Québec en terme d'investissements et d'emplois. L'exploitation de mines d'or constituait l'activité minière la plus importante en 1999, comptant pour 70 % de la production d'or québécoise et 51,8 % des expéditions minérales de la région. L'extraction minière procure 6,4 % des emplois régionaux.

Au cours des dernières décennies, un peu plus du tiers des dépenses d'exploration au Québec ont été réalisées en Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, en 1997, 50 % de l'exploration du Québec a été réalisée dans la région.

Dans le secteur de la transformation des métaux, la fonderie de cuivre Horne à Rouyn-Noranda employait 854 personnes en 1997, soit 12,7 % de l'emploi manufacturier régional.

La faiblesse du secteur tertiaire moteur

En Abitibi-Témiscamingue, le secteur tertiaire moteur est moins développé (12,9 % de l'emploi régional) que celui du Québec dans son ensemble (22,4 %). Les services moteurs sont généralement plus générateurs de retombées sur les autres secteurs de l'économie que les autres catégories de services.

Le secteur tertiaire est grandement constitué de services pour les ménages qui représentent 34,0 % de l'emploi régional, un poids plus élevé qu'au Québec (28,0 %). La part de l'emploi dans les services publics en Abitibi-Témiscamingue (24,2 %) est cependant comparable à celle du Québec.

TABLEAU 6

LE SECTEUR DES SERVICES EN 2000
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Abitibi-Témiscamingue	Régions ressources	Ensemble du Québec
Services aux ménages et autres services	34,0	30,3	28,0
Services publics	24,2	27,6	24,2
Services moteurs	12,9	14,4	22,4
Total	**71,1**	**72,3**	**74,7**

Note : Les services aux ménages et autres services regroupent le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage, les services personnels, la réparation et l'entretien ainsi que les services divers. Les services publics comprennent les services d'enseignement, la santé et les services sociaux, les administrations publiques ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau. Les services moteurs regroupent les services financiers, les services professionnels et administratifs, le commerce de gros et l'information, la culture et les loisirs.
Source : Statistique Canada.

Un bon potentiel touristique

Le tourisme est une activité importante en Abitibi-Témiscamingue et a un bon potentiel de développement. En 1999, la région a accueilli 433 000 visiteurs, générant des dépenses approximatives de 54 millions de dollars. L'une des tendances les plus significatives de la demande touristique est la recherche d'expériences liées à la nature et à la découverte de grands espaces. L'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'un plan de marketing visant à promouvoir les activités de la région liées au tourisme d'aventure et à l'écotourisme.

1.4.3 Les difficultés liées à l'exploitation des ressources naturelles

- ***Ressources forestières***

Secteur prépondérant de l'activité économique de l'Abitibi-Témiscamingue, l'industrie forestière fait face à un problème de taille puisque les possibilités d'approvisionnement de la ressource ont atteint la capacité limite de régénération.

Par ailleurs, le secteur forestier a bénéficié jusqu'en 1999 de prix relativement élevés des matériaux de construction sur le marché nord-américain. La baisse des prix en 2000 et les risques de ralentissement économique aux États-Unis pourraient causer une importante rationalisation au cours des prochains mois, sinon des prochaines années.

- ***Ressources minières***

L'Abitibi-Témiscamingue est confrontée depuis déjà quelques années à la faiblesse du prix de l'or. Plusieurs programmes ont déjà été mis en place pour tenter d'en contrer les effets négatifs – actions accréditives, programme d'aide aux entreprises juniors d'exploration, programme d'aide à l'exploration avancée, etc.

Par ailleurs, l'exploration se déplace de plus en plus vers le Nord-du-Québec et certains y voient l'opportunité de faire de la région un centre de services pour desservir ces futurs centres miniers – par exemple, la mine Raglan a son centre de transport à Rouyn-Noranda. L'expertise régionale (géologie, forage, génie, équipement), quant à elle, se tourne de plus en plus vers l'exportation pour sa survie.

La région s'adapte lentement à la nouvelle conjoncture minière. Plusieurs mines sont susceptibles de cesser leurs activités au cours des cinq prochaines années si le prix de l'or reste faible. L'effet négatif sur l'économie régionale de telles fermetures serait d'autant plus important que les salaires versés par ces entreprises sont de loin supérieurs à la moyenne. Un exode de l'expertise régionale est aussi à craindre si la situation ne se redresse pas.

1.4.4 La disponibilité insuffisante d'outils de développement

La sécurité d'emploi et les conditions de travail offertes par les grandes entreprises exercent encore aujourd'hui beaucoup d'attraits sur la main-d'œuvre. La présence de grandes entreprises a pour effet d'attirer vers elles une partie significative des employés les mieux qualifiés. Mais ce modèle de développement se transforme et, au cours des années à venir, les nouveaux emplois proviendront vraisemblablement du secteur tertiaire, des PME et du travail autonome. L'entrepreneuriat régional doit donc être dynamisé pour accélérer le développement économique et la diversification des emplois.

Le dynamisme entrepreneurial s'exprime d'abord par le nombre et la vitalité des PME. Il ne faut pas oublier que ce sont ces dernières qui créent la majorité des emplois, même si l'on ne doit pas sous-évaluer pour autant le rôle stratégique des investissements majeurs consentis par la grande entreprise.

Depuis 1993, 8,6 % du capital de risque au Québec a été investi dans les régions ressources, alors qu'elles représentent 16 % de la population totale du Québec. En Abitibi-Témiscamingue, ce pourcentage représente 0,8 % du capital de risque investi au Québec, alors que son poids démographique se situe à 2,1 %.

Les promoteurs des projets d'entreprises et les PME des régions ressources devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité. Il faut également que ces entrepreneurs puissent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié, afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de leur prédémarrage. L'Abitibi-Témiscamingue est dotée depuis trois ans d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble du territoire. Ce sont les cinq centres locaux de développement (CLD). Mais ce réseau ne dispose pas de tous les outils nécessaires pour répondre aux besoins de la région.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue

L'entente cadre conclue entre le conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et le gouvernement du Québec, en février 2000, établit un certain nombre d'enjeux de développement pour la région. La stratégie de développement économique des régions ressources annoncée dans le **Discours sur le budget 2001-2002** répond plus particulièrement à certains des enjeux de cette entente.

Ces enjeux concernent :

- le développement d'entreprises;
- le support à l'innovation;
- la gestion concertée et durable des ressources forestières;
- la mise en valeur du potentiel minier;
- la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire;
- la gestion des problèmes environnementaux;
- le développement touristique.

▪ ***Le développement d'entreprises***

Les intervenants régionaux et le gouvernement se sont entendus pour favoriser le maillage entre les ministères, les organismes du milieu et les institutions financières afin de faciliter le démarrage et le développement d'entreprises et la création d'emplois dans la région. Ils jugent prioritaires de consolider et de diversifier l'offre de services aux entreprises en difficulté ou en développement et celles dont la main-d'œuvre est saisonnière.

▪ ***Le support à l'innovation***

Trois actions prioritaires ont été identifiées en ce qui concerne le support à l'innovation :

- soutenir financièrement les organismes régionaux qui sont engagés dans la recherche, le développement ou l'innovation technologique et le développement de produits;
- encourager les maillages et alliances entre les centres de recherche, les organismes gouvernementaux et les entreprises;

– examiner la faisabilité de la mise en place d'un fonds destiné à soutenir financièrement le prédémarrage d'entreprises œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée ou à fort contenu technologique.

- ***La gestion concertée et durable des ressources forestières***

Plusieurs priorités se rapportent à la gestion concertée et durable des ressources forestières, à savoir :

– augmenter le rendement en matières ligneuses des forêts publiques et privées dans une optique de développement durable;

– consolider et développer l'organisation de la recherche forestière en favorisant la concertation entre les institutions d'enseignement, les unités de recherche et l'industrie;

– favoriser le développement d'entreprises de deuxième et de troisième transformation;

– développer et appliquer des modes de gestion intégrée des ressources en milieu forestier.

- ***La mise en valeur du potentiel minier et de l'expertise présente dans la région***

La mise en valeur du potentiel minier est fondamentale pour l'Abitibi-Témiscamingue. Plusieurs moyens d'action sont jugés prioritaires pour mettre en valeur ce potentiel :

– évaluer les potentiels géologique et commercial des minéraux industriels présents dans la région;

– identifier les moyens pour relancer l'exploration minière dans la région;

– identifier les moyens pour développer et mettre en production des petits gisements aurifères et de métaux de base en s'appuyant sur des PME;

– poursuivre le positionnement de la région comme pôle d'excellence en formation et recherche dans le domaine minier au Québec;

– soutenir les initiatives de recherche et particulièrement celles menées par l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) dans le domaine de l'environnement minier.

- ***La mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire***

Pour mettre en valeur le potentiel agricole et agroalimentaire, les moyens identifiés sont :

– d'améliorer la qualité des sols en augmentant le rendement des surfaces et le nombre d'hectares cultivés;

– d'identifier et de promouvoir les cultures et les élevages appropriés aux caractéristiques du territoire et du climat qui répondent à des besoins du marché, notamment l'agriculture biologique;

– d'améliorer et de développer les produits transformés en les appuyant par une mise en marché collective.

▪ ***La gestion des problèmes environnementaux***

L'entente mentionne la nécessité d'améliorer la gestion et le traitement des matières résiduelles dans la région.

▪ ***Le développement touristique de la région***

En matière de développement touristique, les priorités visent à amener les acteurs de l'industrie touristique à identifier les créneaux intéressants et les produits touristiques structurants, à développer et à soutenir ce développement.

2.2 Un appui majeur au développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, dont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002,** de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à leur intention. Cette stratégie donnera lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux besoins et aux priorités de ces régions.

▪ ***Les objectifs de la stratégie***

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

– soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, dont celle de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;

– créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de l'Abitibi-Témiscamingue, et en particulier pour les jeunes.

▪ ***Les trois grands axes d'intervention retenus***

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

– En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.

– En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.

– Enfin, les régions doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, près de **133 millions de dollars** au cours des trois prochaines années afin de mettre en œuvre la stratégie.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de près de **71 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de plus de **62 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales. Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier l'Abitibi-Témiscamingue d'un appui de **32 millions de dollars par année**.

TABLEAU 7

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	**12,7**	**22,4**	**27,1**	**62,2**
Mesures budgétaires	**25,5**	**25,7**	**19,5**	**70,7**
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	3,7	5,2	3,5	12,5
Valorisation des ressources	17,1	14,4	11,1	42,5
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	3,9	5,5	4,3	13,7
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
Total	**38,2**	**48,1**	**46,6**	**132,9**

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.
* Incluant des mesures budgétaires totalisant 4,7 millions de dollars en 2000-2001.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés. Un comité régional de coordination, issu de la conférence administrative régionale (CAR), sera maître d'œuvre de cette stratégie.

- ***Les mandats***

Ce comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

– la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;

– la conception et la réalisation d'un plan de communication pour faire connaître et mettre en valeur les outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;

– un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;

– faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 *Des actions en faveur du développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place, telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**.

- La première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales.
- La deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources naturelles.
- La troisième section présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.
- La quatrième section fait état de mesures additionnelles pour soutenir la stratégie de développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de l'Abitibi-Témiscamingue

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme de l'Abitibi-Témiscamingue dépendent de l'élargissement de ses activités, d'une valorisation accrue de ses productions et d'un renforcement significatif de son secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en quatre sections :

- une première mesure fiscale majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et appuyer les développements industriels à venir;
- une seconde mesure fiscale – un crédit d'impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation;

– des actions budgétaires, également significatives, pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue en implantant de nouvelles activités, incluant le développement touristique;
– un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant bénéficier d'un congé fiscal, applicable jusqu'au 31 décembre 2010, les PME[5] du secteur manufacturier installées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le congé fiscal pour les PME manufacturières de la région concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières de la région bénéficient immédiatement d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région.

3.1.2 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure fiscale, tout aussi importante, prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit d'impôt remboursable, égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous les cas, le gouvernement utilise la

[5] Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale durant les phases de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, puisque le crédit d'impôt est calculé en fonction des nouveaux employés. Il comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales et au développement touristique

Afin de soutenir les productions régionales et le développement touristique en Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement apporte un appui financier de 9,9 millions de dollars, au cours des trois prochaines années.

Ce soutien prendra les formes suivantes :

- un soutien à la création de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois;
- un soutien au développement des terres agricoles;
- la réalisation d'une entente spécifique en tourisme;
- d'autres mesures pour appuyer les productions régionales et le développement touristique.

▪ ***Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois***

Compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui représente plus de 70 % de la valeur totale des expéditions manufacturières régionales, le gouvernement entend accentuer le développement de projets de deuxième et troisième transformation du bois.

À cet effet, le gouvernement appuiera, de concert avec Forintek[6], la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois par un investissement de 370 000 dollars, au cours des trois prochaines années. Celles-ci auront comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d'accompagner les promoteurs

[6] Forintek est un institut de recherche sur les produits du bois qui a pour mission le progrès technologique de cette industrie par la création et la mise en œuvre de concepts, de procédés et de produits innovateurs.

dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

- ***Mesure de développement des terres agricoles***

La région est confrontée à deux problèmes particuliers dans le domaine agricole. Le premier concerne le manque de drainage des terres. Le second est relié au nombre relativement élevé de terres propices à l'agriculture qui ne sont pas mises en culture.

Afin de répondre à cette problématique, le gouvernement du Québec allouera au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation des crédits de 3 millions de dollars sur trois ans pour la remise en culture de 3 000 hectares de terre propres à l'agriculture et la mise en route d'un programme d'accélération du drainage des terres agricoles.

- ***Entente spécifique en tourisme***

Des crédits de 2,5 millions de dollars répartis sur trois ans seront alloués à Tourisme Québec pour la réalisation d'une entente spécifique en tourisme. Elle permettra de supporter des initiatives locales visant à améliorer l'offre touristique. Elle devra s'inscrire dans la démarche de mise en œuvre de l'entente cadre conclue entre le gouvernement et le CRDAT.

- ***Autres mesures pour l'Abitibi-Témiscamingue***

Le gouvernement prévoit investir au cours des trois prochaines années près de 4 millions de dollars pour des mesures visant le soutien aux productions régionales et le développement touristique de la région. Ces mesures, qui seront précisées ultérieurement, concernent :

- un appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles;
- un soutien à la diversification de l'agriculture;
- la modernisation d'abattoirs de proximité pour permettre la transformation;
- un plan de consolidation des pourvoiries;
- un programme Forêt-Faune;
- un programme de consolidation des Zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

3.1.4 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

La région de l'Abitibi-Témiscamingue possède, avec la présence notamment de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue (URSTM), les infrastructures et les ressources pour développer, de concert avec les intervenants régionaux, des créneaux d'excellence.

À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs. À cette fin, le gouvernement propose d'investir 2,6 millions de dollars pour des mesures de soutien au développement de créneaux d'excellence qui seront précisées ultérieurement.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

La base économique de l'Abitibi-Témiscamingue demeure très dépendante de l'exploitation de la forêt et des mines. À titre d'exemple, en 1997, 77,2 % des emplois de l'activité manufacturière se retrouvaient dans la première transformation du bois, de la fabrication du papier et de la première transformation des métaux.

Le problème est accentué par la baisse importante des réserves minérales et forestières. Il devient de plus en plus difficile d'acquérir de nouveaux territoires d'exploration minière puisque chaque parcelle est déjà attribuée à une compagnie. Par ailleurs, l'approvisionnement de l'industrie forestière a également atteint la limite de la capacité de régénération de la forêt (sapin, épinette, pin gris et mélèze). Une augmentation de cette capacité ne peut être atteinte que par une hausse des travaux d'aménagement forestier.

De façon à renverser cette tendance, le gouvernement versera, au cours des trois prochaines années, plus de 42 millions de dollars dans le développement minier et forestier de la région. À ce montant s'ajoutent les retombées du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière.

3.2.1 Encourager l'exploration et l'exploitation minières

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est la plus importante région minière du Québec. En 1998, les emplois miniers de la région représentaient 19,9 % des emplois du secteur minier québécois. La part relative de la région pour les investissements miniers était de 31,5 %, pour la même année.

Or, la chute des prix mondiaux a entraîné des baisses de revenus pour les sociétés productrices. Ces dernières ont diminué leurs dépenses d'exploration en plus de les réaffecter vers d'autres régions minières, notamment en Amérique latine. La décroissance des investissements dans ce secteur s'inscrit dans le cadre d'une tendance observée à l'échelle internationale pour les budgets d'exploration depuis 1997.

En 1999 pour le Québec, les dépenses annuelles d'exploration et de mise en valeur étaient de 132,3 millions de dollars, ce qui est en deçà du seuil minimum requis de 150 millions de dollars pour assurer le renouvellement des sites actuels. À cette fin, le gouvernement consacrera 25,3 millions de dollars au cours des trois prochaines années par la mise en place des mesures suivantes. À celles-ci s'ajouteront les retombées du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière.

- ***Soutien financier au développement minier***

De façon à permettre à l'industrie de relancer ses travaux, le gouvernement consacre 4,8 millions de dollars à la mise en place d'un programme de mise en valeur des réserves minières sur des propriétés à fort potentiel minéral.

La mesure a pour but la réalisation de projets à fort potentiel minéral, dont la réalisation est incertaine en raison de contraintes liées au financement des projets ou à l'absence d'infrastructures d'accès appropriées. L'aide versée générera, dans la région, des investissements de plus de 20 millions de dollars.

- ***Assistance financière à l'exploration minière***

Également, le gouvernement désire favoriser le renouvellement des réserves minérales dans les régions minières du Québec par une aide financière de 9 millions de dollars aux entreprises pour des travaux d'exploration en surface, des forages profonds et le creusage de galeries d'exploration.

Pour ce faire, le gouvernement renouvelle et bonifie le programme d'assistance financière à l'exploration minière créé en 2000-2001 pour la région. L'aide octroyée générera des investissements privés de 20 millions de dollars.

- ***Programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté***

Afin d'accroître les travaux d'exploration des sociétés juniors, le gouvernement renouvelle son programme de soutien mis en place en 2000-2001. Il accordera, à cette fin, 2,4 millions de dollars en 2001-2002. Ces sociétés pourront bénéficier d'une contribution au fonds de roulement et d'une aide pour la réalisation d'un programme de travaux d'exploration au Québec.

- ***Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique***

Afin de soutenir les producteurs miniers dans leurs efforts de recherche et développement, le gouvernement versera près de 1,3 million de dollars sous forme de subvention pour les études technico-économiques et d'innovation technologique. Avec la participation du secteur privé, cette subvention permettra la réalisation d'études pour un montant de 2 millions de dollars. Cette aide permettra aux entreprises régionales d'être mieux outillées pour affronter la forte concurrence des pays producteurs miniers.

- ***Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière***

Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière sera instauré. Il s'agit d'une aide versée directement aux entreprises effectuant des travaux d'exploration et certains travaux de mise en valeur au Québec. Cette mesure remplacera de façon graduelle le régime des actions accréditives et sera également plus généreuse.

- ***Autres mesures pour l'exploration minière***

Finalement, des moyens totalisant 7,8 millions de dollars sur trois ans sont prévus pour soutenir l'exploration minière dans la région. Ils seront précisés ultérieurement.

3.2.2 Favoriser le développement durable des ressources forestières

Au cours des dernières années, quelques scieries indépendantes ont cessé leurs activités à cause du manque ou de la faible qualité des approvisionnements. Seules une augmentation des travaux

d'aménagement forestiers et une diversification des essences récoltées pourraient résoudre le problème actuel. Par le fait même, ces travaux permettraient de créer des emplois dans l'industrie et également permettre un rendement accru pour le futur.

En ce sens, l'entente cadre de l'Abitibi-Témiscamingue privilégie, dans un contexte de développement durable, une gestion concertée de développement des territoires forestiers de même que l'accroissement du rendement des forêts.

Devant l'ampleur de la problématique, le gouvernement propose donc de reconduire et de bonifier le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et le programme de création d'emplois en forêt. À cette fin, le gouvernement consacrera 17,3 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

- ***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de favoriser l'aménagement durable des diverses ressources du milieu forestier. Ce programme, au coût de 13,9 millions de dollars pour trois ans, comporte deux volets.

– Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières de l'Abitibi-Témiscamingue afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois.

– Le deuxième volet s'adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels, individus ou organismes. Il permet de financer des travaux de mise en valeur des ressources, favorisant ainsi l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

- ***Programme de création d'emplois en forêt***

L'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, comme celle des autres régions ressources du Québec, est particulièrement préoccupée par les enjeux concernant le recrutement et la relève de la main-d'œuvre sylvicole. En plus de créer des emplois, le programme concourt au développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier, tout en cherchant à la valoriser. Il permet ainsi d'assurer la relève nécessaire au développement durable de la ressource forestière. Le gouvernement accorde donc à la région un montant de 3,4 millions de dollars pour ce programme.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure industrielle existante en Abitibi-Témiscamingue, favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend compléter le coffre à outils déjà à la disposition de l'Abitibi-Témiscamingue par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l'entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Ils visent à favoriser la consolidation et le développement d'entreprises en région, particulièrement des PME. La région de l'Abitibi-Témiscamingue comptait en 1997, 87 PME manufacturières employant plus de 1 500 personnes et ayant une valeur d'expéditions de près de 400 millions de dollars.

3.3.1 Le soutien à l'entrepreneuriat

La région de l'Abitibi-Témiscamingue, tout comme la plupart des régions ressources, se caractérise par un entrepreneuriat moins développé. Or, les nouvelles entreprises, constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement du tissu industriel de la région et accroître le niveau de la richesse locale. Puisque les entrepreneurs sont à la base du démarrage et du développement des entreprises, il importe donc de les accompagner dans leurs démarches.

C'est pourquoi le gouvernement, conformément aux priorités de l'entente cadre de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, favorisera le développement de l'entrepreneuriat dans la région par une mesure de renforcement de la capacité d'action des centres locaux de développement (CLD).

Au total, au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira près de 5,7 millions de dollars pour assister les entreprises, existantes ou en devenir, à atteindre leur plein potentiel de développement. La création d'emplois qui en résultera sera à la mesure des efforts consentis par les entreprises.

- ***Renforcement de la capacité d'action des CLD***

L'Abitibi-Témiscamingue est dotée, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les cinq CLD. Le gouvernement entend mettre en place des mesures visant le renforcement de la capacité d'action

économique des CLD et le soutien aux milieux ruraux en difficulté pour un montant de 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière.

De plus, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissements (FLI) des CLD. Pour ce faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 CLD des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises, pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

- ***Autres mesures de soutien à l'entrepreneuriat***

Outre la mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD, le gouvernement entend soutenir l'entrepreneuriat régional par un ensemble de mesures totalisant des crédits de 2,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années et qui seront précisées ultérieurement. Il s'agit :

– d'un Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin;
– du programme Impact PME, volets : Embauche de jeunes diplômés, Rétention et expansion des entreprises et Innovation et compétitivité.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises.

Il met à la disposition de l'Abitibi-Témiscamingue un budget de 8 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour permettre à la région d'avoir des outils d'intervention supplémentaires et mieux adaptés à ses besoins.

Afin de les compléter, il étend immédiatement, à l'ensemble des régions ressources, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) et propose une série de mesures à être précisées ultérieurement.

- ***Programme de soutien aux projets économiques***

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière, le PSPE pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure.

C'est pourquoi le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à l'ensemble des régions ressources, dont l'Abitibi-Témiscamingue, pour un montant de 3 millions de dollars sur trois ans. Grâce à ce programme, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le cadre du programme FAIRE ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière. Cette extension du programme devrait permettre des investissements privés de plus de 20 millions de dollars dans la région.

- ***Autres mesures de soutien au financement des PME***

Afin de favoriser l'essor des PME et l'émergence de nouvelles entreprises, le gouvernement entend mettre en place une série de mesures visant à fournir un appui supplémentaire pour faciliter le financement des PME. Au total, au cours des trois prochaines années, c'est un montant de plus de 5 millions de dollars que le gouvernement investira dans les mesures suivantes, qui seront précisées ultérieurement :

– Financement des PME;
– Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises;
– Capital régional et coopératif Desjardins;
– Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels;
– Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles;
– Déploiement du réseau régional d'Investissement Québec en Abitibi-Témiscamingue.

3.4 Autres mesures

Finalement, un budget de 2 millions de dollars est prévu pour différentes mesures de soutien à la stratégie de développement économique de la région.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi près de 133 millions de dollars dans la région.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement mieux adaptés à leurs besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec la région. En fait, ce sont les forces vives de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques de l'Abitibi-Témiscamingue qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – **Budget 2001-2002**, Section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

Entreprises admissibles	*Congé fiscal*	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité*
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le **Discours sur le budget 2001-2002** et jusqu'au 31 décembre 2010

Modalités particulières

- La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars.
- La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars.
- De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

Taux du crédit	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité des projets*
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

Activités admissibles

Transformation du bois

- Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois
- Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie

Transformation du papier ou du carton

- Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton
- Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie

Énergie

- Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie

Transformation d'aliments

- Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale
- Exemples : Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve

Transformation des métaux

- Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux
- Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques

Autres

- Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles
- Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce
- Fabrication de produits à partir de la tourbe

Modalités particulières

- Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.
- Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

3. ENCOURAGER L'EXPLORATION MINIÈRE

Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière				
Dépenses admissibles	***Exemples de dépenses admissibles***		***Taux du crédit***	
			Général	***Avec bonification pour le Moyen et le Grand-Nord***
Dépenses d'exploration minière et certaines dépenses de mise en valeur	*Dépenses d'exploration* Frais de prospection Frais d'études géologiques *Mise en valeur* Frais de forage ou de creusage d'un puits de pétrole ou de gaz	Société non productrice (junior)	40 %	45 %
		Société productrice (majeure)	20 %	25 %
Dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	Frais liés à l'acquisition et à l'installation d'une éolienne à des fins d'essai		40 %	

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Assurer la croissance du secteur des ressources	**12,7**	**22,4**	**27,1**	**62,2**
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
Mesures budgétaires	**25,5**	**25,7**	**19,5**	**70,7**
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Soutien aux productions régionales et au développement touristique	**3,0**	**4,2**	**2,6**	**9,9**
Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois	0,1	0,1	0,1	0,4
Mesure de développement des terres agricoles	1,0	1,0	1,0	3,0
Entente spécifique en tourisme	0,5	1,0	1,0	2,5
Autres mesures	1,4	2,1	0,5	4,0
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	**0,8**	**1,0**	**0,9**	**2,6**
Assurer la croissance du secteur des ressources				
Encourager l'exploration et l'exploitation minières	**9,1**	**9,7**	**6,4**	**25,3**
Soutien financier au développement minier	1,5	3,3	-	4,8
Assistance financière à l'exploration minière	3,0	3,0	3,0	9,0
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	2,4	-	-	2,4
Assistance financière aux études technico-économiques	0,4	0,4	0,4	1,3
Autres mesures	1,8	3,0	3,0	7,8

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Assurer le développement durable des ressources forestières	**8,0**	**4,6**	**4,6**	**17,3**
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	4,6	4,6	4,6	13,9
Programme de création d'emplois en forêt	3,4	-	-	3,4
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Soutien à l'entrepreneuriat	**2,0**	**2,0**	**1,7**	**5,7**
Renforcement de la capacité d'action des CLD	1,0	1,0	1,0	3,0
Autres mesures	1,0	1,0	0,7	2,7
Des outils financiers mieux adaptés	**1,9**	**3,5**	**2,6**	**8,0**
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Autres mesures	1,4	2,0	1,6	5,0
Autres mesures	**0,7**	**0,7**	**0,7**	**2,0**
GRAND TOTAL	**38,2**	**48,1**	**46,6**	**132,9**

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Évolution de la structure d'âge de la population entre 1986 et 2000 10

Tableau 2 Évolution des écarts depuis 1989 14

Tableau 3 Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies 14

Tableau 4 Évolution de la structure économique de l'Abitibi-Témiscamingue 16

Tableau 5 L'importance des ressources naturelles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 1997 17

Tableau 6 Le secteur des services en 2000 19

Tableau 7 Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour l'Abitibi-Témiscamingue 28

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Évolution du poids démographique de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 1971 9

Graphique 2 Reprise de la progression du taux d'emploi des 15-64 ans depuis 1992 10

Graphique 3 Baisse du taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des dernières années..... 11

Graphique 4 Indice des disparités régionales de développement 13

Graphique 5 L'industrie des produits forestiers est prépondérante..... 17

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1 Impact financier des mesures budgétaires et fiscales 59